



PARTICULIERS

Vos tarifs au quotidien

Principales conditions tarifaires 2020

En vigueur au 1^{er} janvier 2020

Tarifs TTC lorsque la TVA est applicable



Extrait standard des tarifs*

(Liste nationale des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement)

Les tarifs ci-dessous sont hors offre groupée de services (package) et hors promotion ou tarif spécifique à une partie de la clientèle

Liste des services	Prix en euros
Abonnement à des services de banque à distance (internet, SMS, etc) Crédit Agricole en Ligne	GRATUIT
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS	2,65 € / MOIS permettant de recevoir 2 alertes par semaine. soit, pour information 31,80 € / AN
Tenue de compte (gratuit pour les détenteurs d'un Compte-Service ou Compte à Composer)	1 € / MOIS (prélevés trimestriellement) soit, pour information 12 € / AN
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat) Mastercard ou Visa Classic	42 € / AN
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé) Mastercard ou Visa Classic	41 € / AN
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) L'autre Carte	20,30 € / AN
Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)	1 € / RETRAIT À PARTIR DU 5 ^{ÈME} RETRAIT/MOIS
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement SÉCURICOMPTE (par compte)	2 € / MOIS soit, pour information 24 € / AN
Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel) <ul style="list-style-type: none">• En agence• Par internet	4,15 € / VIREMENT GRATUIT
Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA)	GRATUIT
Prélèvement (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA)	GRATUIT
Commission d'intervention <ul style="list-style-type: none">• Par opération• Plafond mensuel	8 € 80 €

* Les établissements de crédit se sont engagés, dans le cadre du Comité Consultatif du Secteur Financier (CCSF), à présenter en tête de leurs plaquettes tarifaires et sur internet un extrait standard des tarifs.

Nos conditions tarifaires sont consultables auprès de l'ensemble de nos agences et sur internet : ca-des-savoie.fr/tarifs (hors coût du fournisseur d'accès à internet).

SOMMAIRE

Extrait standard des tarifs **P.2**

Ouverture, fonctionnement et suivi de votre compte **P.5**

Ouverture, transformation, clôture
Relevés de compte
Tenue de compte
Services en agence
Frais de recherche de documents
Le change

Banque à distance **P.8**

Internet et téléphone mobile
Téléphone
Services d'alertes par SMS

Vos moyens et opérations de paiement **P.9**









Cartes
Virements
Prélèvements / TIP
Chèques

Offres groupées de services **P.16**

Le Compte à Composer
Le Compte à Composer Module Budget Protégé (offre Crédit Agricole à destination de la clientèle en situation de fragilité financière)
Offre eko

Irrégularités et incidents **P.22**

Commission d'intervention
Opérations particulières
Incidents de paiement

	Découverts et crédits	P.24
	Découvert Crédits à la consommation Crédits immobiliers	
	Épargne et placements financiers	P.28
	Épargne bancaire Placements financiers	
	Offres pour les jeunes	P.32
	Opérations à l'étranger	P.35
	Le change Flexigain Rapatriement automatique des avoirs Vente à terme frontalier Frais communs à toutes les opérations internationales Les chèques Autres opérations	
	Assurances et prévoyance	P.37
	Assurance pour vous et vos proches Assurance pour vos biens Assurance pour vous protéger au quotidien Assurance Emprunteur Assurance de la Banque au Quotidien	
	Succession	P.40
	Autres services	P.40
	Protection des particuliers Magazines	
	Résoudre un litige	P.44



Ouverture, fonctionnement et suivi de votre compte

Ouverture, transformation, clôture

Ouverture de compte ▲●	GRATUIT
Clôture / transfert de compte de dépôt ▲●	GRATUIT
Désolidarisation du compte joint (Frais prélevés sur le compte détenu à l'origine)	39,59 €
Service d'aide à la mobilité bancaire	GRATUIT
Services bancaires de base (fournis dans le cadre du droit au compte : article L.312-1 et article D.312-5-1 du Code monétaire et financier) mentionnés par le symbole ▲	GRATUIT



Bon à savoir !

▲ Services bancaires de base :

Ces services comprennent : l'ouverture, la tenue et la clôture du compte, un changement d'adresse par an, la délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire, la domiciliation de virements bancaires, la fourniture mensuelle d'un relevé des opérations effectuées sur le compte, l'encaissement de chèques et de virements bancaires, les paiements par prélèvements SEPA, titre interbancaire de paiement SEPA ou par virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance, des moyens de consultation à distance du solde du compte, les dépôts et les retraits d'espèces au guichet de l'organisme teneur de compte, une carte de paiement dont chaque utilisation est autorisée par l'établissement de crédit qui l'a émise permettant notamment le paiement d'opération sur internet et le retrait d'espèces dans l'Union européenne, deux formules de chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services, la réalisation des opérations de caisse.

Relevés de compte

	Papier	e.relevé ¹
● Relevé mensuel ▲●		
- Original	GRATUIT	GRATUIT
- Duplicata (bis ou ter)	2,45 € / MOIS	
Relevé par quinzaine (2 par mois)		
- Original / duplicata (bis ou ter)	2,45 € / MOIS	GRATUIT
Relevé décadaire (3 par mois)		
- Original / duplicata (bis ou ter)	3,49 € / MOIS	GRATUIT
Relevé journalier		
- Original / duplicata (bis ou ter)	24,72 € / MOIS	GRATUIT

¹ Les e.relevés sont mis à disposition et consultables par le client dans son espace personnel du service de banque à distance par internet «Crédit Agricole en Ligne», à la rubrique e-Documents.

Réédition d'un relevé de compte papier

- en agence	10,12 € / RELEVÉ*
- simple < 1 an	15,93 € / RELEVÉ*
- complexe > 1 an	33,86 € / RELEVÉ*

*Forfait de recherche + 1 € / relevé imprimé

Relevé annuel des frais	GRATUIT
-------------------------	---------

Relevé global des avoirs (épargne/crédit)

- trimestriel	6,72 €
- semestriel	10,13 €
- annuel	17,07 €

Gratuit avec le module «Epargne pilotée» Cf. page 17

Relevé de frais sur instruments financiers	GRATUIT
--	---------

Tenue de compte

Tenue de compte ▲●	1 € / MOIS (prélevé trimestriellement)
--------------------	---

Frais de gestion de compte inactif ¹ ▲●	30 € / AN MAXIMUM
--	-------------------

Délivrance de Relevé d'Identité Bancaire ▲●	GRATUIT
---	---------

Services en agence

Versement d'espèces ▲●	GRATUIT
------------------------	---------

Remise de chèque(s) ▲●	GRATUIT
------------------------	---------

Retrait d'espèces de dépannage²

• Dans une agence de la Caisse Régionale du Crédit Agricole des Savoie (par carte minute)	3 € / RETRAIT
• Dans une agence d'autres Caisses Régionales du Crédit Agricole (Mise à disposition de fonds)	22,65 €

Retrait d'espèces en CHF dans les distributeurs automatiques de billets du Crédit Agricole des Savoie

• Pour les clients	GRATUIT
• Pour les non clients	5 €

Frais de location de coffre-fort

• Location à l'année	DE 96,28 € À 295,50 €
• Location au mois	FORFAIT 38,90 € / MOIS

Services en agence (suite)

Etablissement d'attestations diverses	23,62 €
Frais d'envoi par lettre recommandée à la demande du client	20,05 €

Frais de recherche de documents¹

De moins d'1 an	16,93 € / DOCUMENT
-----------------	--------------------

De plus d'1 an	34,86 € / DOCUMENT
----------------	--------------------

Le change

Voir rubrique "Opérations à l'étranger" - page 35

¹ Frais prélevés sur chaque compte inactif dans la limite du solde créditeur du compte.

² Délivrance dans une agence de la Caisse Régionale du Crédit Agricole des Savoie ou dans une agence d'une autre Caisse Régionale du Crédit Agricole, d'une carte de retrait d'espèces en euro, à usage unique, auprès d'un distributeur d'une agence de Caisse Régionale du Crédit Agricole.

¹ Document hors relevé de compte et Imprimé Fiscal Unique.



Banque à distance

Abonnement à des services de banque à distance (Internet, SMS, etc.)

Hors coût du fournisseur d'accès à internet

Internet et téléphonie mobile

Service de banque à distance par internet

Crédit Agricole en Ligne (Accès Libre)

Service de banque à distance par internet comprenant la consultation des comptes, la réalisation de virements internes et la souscription de produits et services par signature électronique

GRATUIT

Service de banque à distance par internet ▲●

Crédit Agricole en Ligne (Accès Préférences)

Services inclus dans Accès Libre + virements externes SEPA

GRATUIT

Service de banque à distance par internet - service de bourse en ligne

Invest Store Initial

GRATUIT

Invest Store Intégral

- À partir de 24 ordres par an
- Moins de 24 ordres par an

GRATUIT
96 €

Les frais d'utilisation applicables aux ordres de bourse en France figurent en page 28, rubrique placements financiers

Service d'agrégation de comptes¹

Informations sur les comptes bancaires détenus dans d'autres banques

GRATUIT

Ces services de banque à distance par internet sont accessibles depuis :

- Le site internet www.ca-des-savoie.fr
- Nos applications mobiles **TÉLÉCHARGEMENT ET ACCÈS GRATUIT**
 - Ma Banque
 - Ma Carte dédiée à la carte bancaire et aux paiements sécurisés avec le service Paylib qui comprend :
 - Paiement Paylib en Ligne²
 - Paiement Paylib en magasin avec son mobile³
 - Paylib entre amis⁴

Téléphone

Centre de Relation Clients

04 50 68 73 74

Du lundi au vendredi de 8h30 à 18h30 et le samedi de 8h30 à 16h.

COÛT D'UN APPEL LOCAL

¹ Service disponible depuis l'application mobile Ma Banque.

² Service permettant de réaliser des paiements sur des sites e-commerçants (liste disponible sur www.paylib.fr) et affichant le logo «PAYLIB».

³ Service permettant d'effectuer des paiements chez les commerçants acceptant la carte sans contact et affichant le logo «PAYLIB». La détention d'un smartphone Android éligible est requise.

⁴ Service permettant d'effectuer un virement entre particuliers par l'utilisation du numéro de téléphone mobile.

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS

Services d'alertes par SMS

● Mini-relevés	2,65 € FORFAIT/MOIS
Nombre de SMS inclus	2 / SEMAINE
Alerte Fil Mobile (mini relevés à l'unité)	2,21 € / ALERTE
● Alerte écopage (mensuelle)	0,32 € / MOIS
● Alerte temps réel de gestion	0,70 € / MOIS
● Alerte achat à distance	0,70 € / MOIS
● Alerte solde disponible (hebdomadaire)	0,32 € / MOIS
● Alerte essentielle (mensuelle) - solde débiteur	0,70 € / MOIS
● Alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement	0,32 € / SMS
● Alerte souplesse du découvert	0,32 € / MOIS
Alerte SMS solde débiteur et rejet d'opérations	GRATUIT



Vos moyens et opérations de paiement

Cartes

Cotisation carte

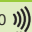
Carte de paiement et de retrait)))

CATÉGORIE DE CARTE	Cotisation	
	Débit immédiat	Débit différé
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement dans la zone EEE à autorisation systématique) - L'autre carte ▲●	20,30 € / AN	
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à autorisation systématique) - Maestro	2,95 € / MOIS soit 35,40 € / AN	38 € / AN**
- Mastercard eko		
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale)		
- Mastercard *	42 € / AN	41 € / AN
- Visa Classic*	42 € / AN	41 € / AN
- Gold Mastercard *	125 € / AN	123 € / AN
- Visa Premier*	125 € / AN	123 € / AN
- World Elite Mastercard*		325 € / AN
- Visa Infinite*		325 € / AN
- Gold Pass Frontière * (destinée aux frontaliers suisses)	140 € / AN**	140 € / AN**

* Existe aussi en Carte Sociétaire : prix identiques.

** Hors offre groupée. Cf. page 21.

**Bon à savoir !**

Le logo  vous indique les cartes disposant de la fonctionnalité sans contact. Il est possible de désactiver cette fonctionnalité sur l'application Ma carte ou auprès de votre Conseiller.

Les cartes de paiement à débit différé et les cartes avec paiement par crédit renouvelable comportent la mention CREDIT. Les cartes de paiement à autorisation systématique et les cartes de paiement à débit immédiat comportent la mention DEBIT.

Carte avec paiement par crédit renouvelable

	Paiement comptant à Débit immédiat	Paiement comptant à Débit différé
Mastercard Cartwin ¹	42 € / AN	41 € / AN
Gold Mastercard Cartwin ¹	125 € / AN	123 € / AN

Carte de retrait

Carte Libre Service Agence ²	GRATUIT
Carte Libre Service Bancaire Caisse Régionale	GRATUIT
Carte Libre Service Bancaire Majeur Protégé	GRATUIT
Carte Libre Service Bancaire UDAF	GRATUIT

**Bon à savoir !****Cartes / Cotisations**

Pour toute souscription d'une seconde carte de paiement sur un même compte, réduction de 50 % sur la cotisation de la carte la moins chère des 2, dès la 1^{re} année de cotisation. Cartes non éligibles : Mozaïc à contrôle de solde, l'Autre Carte, LSA, LSB, Ma Première Carte, Mozaïc Retrait, Eko.

 **Pour les jeunes jusqu'à 24 ans inclus** : Cf. page 32.

BONUS GOLD

0,05 € à valoir sur la prochaine cotisation carte³ pour chaque paiement et retrait dans les distributeurs du Crédit Agricole.

Paiement par carte


Paiement par carte en euro¹ dans la zone euro ou un pays de l'Espace Economique Européen (EEE) **GRATUIT**

Autres paiements par carte² **0,40 € / OPÉRATION**
 + Frais proportionnels au montant du paiement **2,65 %**
 + Frais de change éventuels

NB : le paiement mobile sans contact en magasin bénéficie des mêmes tarifications que les paiements par carte.

Retrait par carte

Retrait par carte en euro¹ dans la zone euro ou un pays de l'Espace Economique Européen (EEE)

	du Crédit Agricole	d'une autre banque
L'autre carte  Maestro (Mastercard à autorisation systématique)	GRATUIT	1 € / RETRAIT DÈS LE 1^{ER} RETRAIT
Mastercard eko	GRATUIT	1 € / RETRAIT AU DELÀ DE 25 RETRAITS/AN
- Mastercard ou Visa Classic - Mastercard Cartwin	GRATUIT	1 € / RETRAIT À PARTIR DU 5^{ÈME} RETRAIT/MOIS
- Gold Mastercard - Visa Premier - Gold Mastercard Cartwin - World Elite Mastercard - Visa Infinite	GRATUIT	GRATUIT

Autres retraits par carte en euros ou en devises dans un distributeur automatique de billets

Frais fixes **3,70 € / RETRAIT**
 + Frais proportionnels à l'opération **2,80 %**


Retrait en espèces au guichet d'une banque à l'étranger


En euros (dans l'EEE) **7,05 € / RETRAIT**
 + Frais proportionnels à l'opération **1,70 %**

En devises (dans et hors zone EEE) **7,05 € / RETRAIT**
 + Frais proportionnels à l'opération **2,80 %**

Autres services par carte

Envoi de la carte en recommandé à l'étranger avec avis de réception (frais de poste inclus) suite à la demande du client **9,40 €**

 **Envoi de la carte en pli simple**
 - En France **0,86 €**
 - À l'étranger **1,06 €**

 **Commande de carte en urgence** **15,10 €**

Commande de carte de dépannage à l'étranger **15,10 €**

¹ La « Cartwin » est une CARTE DE CRÉDIT, associée à un compte de dépôt et à un crédit renouvelable. Elle porte la mention « CARTE DE CRÉDIT ». Les retraits sont toujours débités immédiatement sur le compte associé ou sur le compte de crédit renouvelable. Les paiements réalisés à crédit sont débités immédiatement sur le compte de crédit renouvelable. Les paiements réalisés au comptant sont débités sur le compte de dépôt en fonction du type de débit de la carte choisie par le client :

- carte à débit immédiat : le compte associé est débité au fur et à mesure des paiements,
 - carte à débit différé : les paiements sont cumulés et prélevés une fois par mois, à date régulière.
 Le montant de la cotisation est hors coût du crédit.

² Retraits au(x) seul(s) distributeur(s) de votre agence.

³ Dans la limite maximum du montant de la cotisation due, moins 1 euro à titre de participation financière minimum.

¹ Ou en devise équivalente : devise suédoise ou en leu roumain (conformément au règlement européen n° 924/2009).

² Opérations de paiement hors champ d'application du règlement européen n°924/2009 du 16 septembre 2009.

Autres services par carte (suite)

● Réédition du code confidentiel (envoi par courrier ou par SMS)	10 €
Refabrication de la carte (en cas de perte, vol ou défectuosité)	13 €
Modification des plafonds d'utilisation à la demande du titulaire de la carte	6,70 € GRATUIT avec l'application Ma Carte
Opposition faite par le titulaire de la carte	GRATUIT
Frais de non restitution de la carte après mise en opposition pour usage abusif	97 €
Contestation d'une opération carte injustifiée	17,40 €

Virements

Virement SEPA* ▲●

Opération libellée en euro à destination ou en provenance de la zone SEPA

Emission d'un virement SEPA

VIREMENT SEPA OCCASIONNEL ▲●	Internet	Agence
Frais par virement occasionnel		
• Vers un compte détenu au sein de la Caisse Régionale	GRATUIT	GRATUIT
• Vers un compte Crédit Agricole hors Caisse Régionale	GRATUIT	GRATUIT
• Vers un compte d'une autre banque	GRATUIT	4,15 €
VIREMENT SEPA PERMANENT ▲●	Internet	Agence
Frais de mise en place d'un virement permanent	GRATUIT	GRATUIT
Frais par virement permanent		
• Vers un compte détenu au Crédit Agricole	GRATUIT	GRATUIT
• Vers un compte d'une autre banque	GRATUIT	1,45 €
Modification d'un virement permanent	GRATUIT	GRATUIT

Emission d'un virement instantané SEPA

Via le service de banque à distance par internet Crédit Agricole En Ligne - Site internet www.ca-des-savoie.fr

Service disponible dans le courant du 1^{er} trimestre 2020

Frais par virement occasionnel vers un compte hors Caisse Régionale	GRATUIT
Via Paylib entre amis - Application Ma Carte	
Frais par virement occasionnel	GRATUIT
Réception d'un virement SEPA	GRATUIT
Réception d'un virement instantané SEPA	GRATUIT
SEPAmail Paiement de facture	GRATUIT

* Pays de la zone SEPA (cf. carte en p. 43) :

- Pays de l'Union Européenne en zone euro : Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre (partie grecque), Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Slovaquie, Slovénie.
- Pays de l'Union Européenne en zone non euro : Bulgarie, Croatie, Danemark, Hongrie, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Suède.
- Pays de l'AELE (Association Européenne de Libre Echange) : Islande, Norvège, Liechtenstein et Suisse.
- Pour la France : départements et régions d'outre-mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane, Réunion et Mayotte), territoires de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy et la partie française de Saint-Martin.
- Principauté de Monaco, Saint Marin, Ile de Jersey, Ile de Guernesey, Ile de Man, le Vatican et Andorre.

Virement non SEPA

Opération libellée en devises ou en euro hors SEPA

Les opérations en devises supportent des commissions de change.

(Cf. : "Opérations à l'étranger" - page 35).

ÉMISSION D'UN VIREMENT NON SEPA (en agence uniquement)

Emission d'un virement non SEPA occasionnel

Frais par virement

- Vers un compte Crédit Agricole hors Caisse Régionale
- Vers un compte d'une autre banque

**COMMISSION DE TRANSFERT
+ COMMISSION DE CHANGE**
si en devises
depuis un compte en euros
+ FRAIS D'ENVOI

Emission d'un virement non SEPA permanent

- **Frais de mise en place d'un virement permanent**
- **Frais par virement permanent**
 - Vers un compte Crédit Agricole hors Caisse Régionale
 - Vers un compte d'une autre banque

**COMMISSION DE TRANSFERT
+ COMMISSION DE CHANGE**
si en devises
depuis un compte en euros
+ FRAIS D'ENVOI

RÉCEPTION D'UN VIREMENT NON SEPA

Frais par virement **18,30 €**
+ commission de change

Autres opérations sur virements

Demande de rappel de virement SEPA à l'initiative du donneur d'ordre	9,60 €
Demande de rappel de virement instantané SEPA à l'initiative du donneur d'ordre	9,60 €
Frais de banque étrangère	27,50 €

Prélèvements / TIP (Titre Interbancaire de Paiement)

● Révocation et opposition de prélèvement SEPA	GRATUIT
● Frais par paiement d'un prélèvement SEPA ▲●	GRATUIT
● Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA ▲●	GRATUIT
● Information premier prélèvement	GRATUIT
Paiement de titre interbancaire de paiement (TIP) SEPA ▲●	GRATUIT

Chèques

Paiement d'un chèque	GRATUIT
Remise de chèque(s) sur le compte ▲●	GRATUIT
Date de valeur chèque remis à l'encaissement à compter de son inscription sur le compte	J
Chéquier remis à l'agence	GRATUIT
● Frais d'envoi de chéquier : <ul style="list-style-type: none">• en recommandé AR [frais de poste inclus] à la demande du client<ul style="list-style-type: none">- 1 chéquier 9,45 €- 2 chèquiers 9,45 €• en pli simple à la demande du client 1,15 €	
● Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur	16,40 €
● Frais d'opposition chéquier(s) par l'émetteur	16,40 €
Frais d'émission d'un chèque de banque ▲	13,60 €
Mise à disposition d'un chèque de banque dans une autre Caisse Régionale CA*	15,20 €
Annulation présentation d'un chèque	60,50 €
Chèque muté (tireur/remettant) <ul style="list-style-type: none">• Tireur 15,70 €• Remettant 16,70 €	

* Pour les clients équipés d'un Compte à Composer module budget protégé ainsi que pour les droits au compte : franchise de 2 mises à disposition de chèque de banque (Cf. page 19).



Offres groupées de services

Les produits et services composant les offres groupées de services peuvent être achetés séparément

Cotisation à une offre groupée de services

Le Compte à Composer

Vos essentiels du quotidien

Les services inclus dans le Compte à Composer sont indiqués par le logo CAC

LE SOCLE	
Tenue de compte	
Abonnement à des services de banque à distance (internet, SMS, etc) : Crédit Agricole en Ligne (Accès Préférences)	
Frais d'envoi de chéquier (pour les renouvellements) (en pli simple)	
Envoi carte à domicile (pour les renouvellements) (en pli simple)	
Forfait des opérations courantes illimitées comprenant les opérations de virements SEPA, de prélèvements SEPA et de TIP SEPA	2,10 € / MOIS*
Information premier prélèvement SEPA	
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : <ul style="list-style-type: none"> • alerte essentielle (mensuelle) - solde débiteur • alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement 	
Relevé de compte papier ou électronique (mensuel)	
Dossier Familial (3 mois gratuits pour toute souscription d'un abonnement d'un an. Détails en p. 40)	

*Ce prix n'inclut pas l'abonnement à l'offre Dossier Familial (page 40)

Vos univers de besoins

MODULE MAÎTRISE DU DÉCOUVERT

	Déouvert	Prix
• Cotisation à une offre d'assurance ouvrant droit au versement d'un capital égal au montant du découvert maximum autorisé en cas de décès accidentel de l'assuré ou de Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA) accidentelle : Assurance SécuriCOMPTE Découvert ¹	De 1 à 500 €	2,22 € / MOIS
• Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : alerte souplesse du découvert	De 501 € à 1000 €	3,03 € / MOIS
• Ristourne des intérêts débiteurs ²	De 1001 à 2000 €	3,95 € / MOIS
Module souscrit à partir du 01/01/2017	2001 € et +	5,05 € / MOIS

¹ Dans les limites et conditions prévues au contrat d'assurance souscrit auprès de CAMCA, voir rubrique « Assurances et Prévoyance » p. 37.

² Module souscrit avant le 01/01/2017 : Facturation des agios puis ristourne à hauteur du forfait annuel (5 €, 10 €, 15 €, 20 €, 25 €) selon la tranche choisie. Module souscrit après le 01/01/2017 : Facturation des agios puis ristourne à hauteur du forfait annuel (5 €, 10 €, 15 €, 20 €) selon la tranche choisie.

MODULE MAÎTRISE DU DÉCOUVERT (suite)

	Déouvert	Prix
Module souscrit avant le 01/01/2017	De 1 à 300 €	1,39 € / MOIS
	De 301 € à 800 €	2,45 € / MOIS
	De 801 à 1200 €	3,52 € / MOIS
	De 1201 à 2000 €	4,48 € / MOIS
	2001 € et +	5,05 € / MOIS

MODULE BUDGET ASSURANCES

Cotisation à une offre d'assurance ouvrant droit au versement d'un capital en cas de décès accidentel de l'assuré, de licenciement économique, d'Incapacité Temporaire Totale de Travail (ITT) ou de Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA) accidentelle :
Assurance SécuriBUDGET¹
SécuriBUDGET Premium¹
(auto, habitation, santé, personne)

**1,72 € / MOIS
PREMIUM
3,55 € / MOIS**

MODULE COMPTE SÉCURISÉ

Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement :
Assurance SécuriCOMPTE Plus¹
SécuriCOMPTE Premium¹
Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur
Retrait d'espèces de dépannage
Réédition carte urgente
Réédition code confidentiel

**3,03 € / MOIS
PREMIUM
4,68 € / MOIS**

MODULE ÉPARGNE PILOTÉE

Mandat d'épargne²
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : alerte mensuelle « écopage »
Cotisation à une offre d'assurance ouvrant droit à indemnité en cas de décès accidentel de l'assuré, indemnité correspondant à un capital calculé en fonction du dernier montant mensuel de l'épargne programmée dans le cadre d'un mandat de placement automatisé des excédents de trésorerie :
Assurance SécuriEPARGNE¹
SécuriEPARGNE Premium¹
Relevé global épargne/crédit (annuel)
(trimestriel) en Premium

**2,33 € / MOIS
PREMIUM
3,19 € / MOIS**

Abonnement à des services de banque à distance (internet, SMS, etc) : Crédit Agricole en Ligne Invest Store Initial

MODULE SUIVI @SSURÉ

Cotisation à une offre d'assurance indemnisant l'assuré en cas de livraison non conforme ou de non-livraison d'un bien garanti acheté à distance :
Assurance SécuriWEB¹
SécuriWEB Premium¹
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS :

- alerte achat à distance
- mini relevés (1/semaine)
- alerte temps réel de gestion

**3,24 € / MOIS
PREMIUM
4,21 € / MOIS**

¹ Dans les limites et conditions prévues au contrat d'assurance souscrit auprès de CAMCA, voir rubrique « Assurances et Prévoyance » p. 37.

² Mandat de placement automatisé des excédents de trésorerie.

Personnalisation de votre équipement

LES OPTIONS

Cotisation à une offre d'assurance ouvrant droit au versement d'un capital, assis sur les revenus mensuels de l'assuré, en cas de décès accidentel ou de licenciement économique de l'assuré : Assurance SécurizEN¹ **1,90 € / MOIS**

Cotisation à une offre d'assurance ouvrant droit au versement d'une indemnité en cas de décès accidentel de l'assuré et calculée en fonction du montant de l'épargne sur Livret(s) : Assurance SécuriLIVRETS¹ **1,90 € / MOIS**

Réduction tarifaire selon le montant total souscrit applicable au Compte à Composer :

Pour toute souscription du Compte à Composer (socle + modules), le client bénéficie d'une dégressivité tarifaire dont les modalités sont les suivantes :

Dégressivité tarifaire

-5 % de réduction sur le montant total mensuel souscrit (socle + modules) **COMPRIS ENTRE 4,10 € ET 5,09 €**

-10 % de réduction sur le montant total mensuel souscrit (socle + modules) **COMPRIS ENTRE 5,10 € ET 7,14 €**

-15 % de réduction sur le montant total mensuel souscrit (socle + modules) **COMPRIS ENTRE 7,15 € ET 9,17 €**

-20 % de réduction sur le montant total mensuel souscrit (socle + modules) **ÉGAL À 9,18 € ET PLUS**

En + : les options bénéficient automatiquement du niveau de dégressivité tarifaire atteint au titre de l'équipement socle + modules.

Avantages tarifaires supplémentaires

Pour les 18-24 ans inclus **-50 % DE RÉDUCTION SUPPLÉMENTAIRE**

A partir du 2^{ème} Compte à Composer et suivants **-50 % DE RÉDUCTION SUPPLÉMENTAIRE**

L'offre Crédit Agricole à destination de la clientèle en situation de fragilité financière : Le Compte à Composer Module Budget Protégé¹

LE SOCLE

Tenue de compte

Abonnement à des services de banque à distance (internet, SMS, etc) : Crédit Agricole en Ligne (Accès Préférences)

Envoi carte à domicile en pli simple (pour les renouvellements)

Forfait des opérations courantes illimitées
Comprenant les opérations de virements SEPA, de prélèvements SEPA et de TIP SEPA

Information premier prélèvement SEPA

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS :

- alerte essentielle (mensuelle) - solde débiteur
- alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement

Relevé de compte papier ou électronique (mensuel)

MODULE BUDGET PROTÉGÉ

Ouverture et clôture de compte

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) - Cotisation carte : « L'autre carte »

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : alerte solde disponible (1 fois/semaine)

Plafonnement spécifique des commissions d'intervention à 4 € / opération et à 20 € / mois

Plafonnement à 20 € / mois et à 200 € / an pour l'ensemble des frais suivants :

- Les commissions d'intervention
 - Les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision
 - Les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé
 - Le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision
 - Les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision
 - Les frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision
 - Les frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques
 - Les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire
 - Les frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque.
- Ces plafonds mensuel et annuel incluent le plafond spécifique concernant les commissions d'intervention.

Pour tous les frais, une réduction de 50 % s'applique sur les conditions tarifaires en vigueur.

2 chèques de banque par mois

Fourniture de relevés d'identité bancaire (RIB)

Un changement d'adresse (1 fois / an)

Versement d'espèces en agence

Retrait d'espèces en agence sans émission de chèque

1,00 € / MOIS

¹ Dans les limites et conditions prévues au contrat d'assurance souscrit auprès de CAMCA, voir rubrique « Assurances et Prévoyance » p. 37.

¹ En application de l'article L.312-1-3 alinéa 2 du code monétaire et financier relatif à l'offre spécifique destinée aux clients en situation de fragilité financière.

Offre eko

Gestion du compte

Abonnement à des services de banque à distance (internet, SMS, etc) :
Crédit Agricole en Ligne (Accès Préférences)

Tenue de compte

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS :

- alerte si solde du compte inférieur à 20 €
- alerte essentielle - solde débiteur
- alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement
- alerte consommation des forfaits de retraits hors distributeurs Crédit Agricole

E-relevé mensuel

Moyens de paiement

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat et à autorisation systématique) - Cotisation carte :
« Mastercard eko »

Renvoi du code confidentiel de la carte

Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque

Opposition faite par le titulaire de la carte

Frais de refabrication de la carte

Forfait des opérations courantes illimitées comprenant les opérations de virements SEPA, de prélèvements SEPA et de TIP SEPA

Chéquier

Retrait d'espèces par carte

Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets de la Caisse Régionale de Crédit Agricole des Savoie

Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets d'autres Caisses Régionales de Crédit Agricole

Retraits d'espèces dans les pays de l'Espace Economique Européen (EEE) :
25 retraits par an en euro ou en devises

Retraits d'espèces hors pays de l'EEE : 10 retraits par an

2,00 € /
MOIS

Offre eko (suite)

Tous les produits, services et opérations non listés ci-avant sont tarifés selon le barème en vigueur dans les rubriques concernées. L'offre eko sera résiliée en cas de souscription d'une carte complémentaire, d'une autorisation de découvert ou d'un Compte à Composer associé au compte ouvert dans le cadre de l'offre eko. Cette résiliation entrainera l'arrêt du prélèvement de la cotisation mensuelle ci-dessus et l'application immédiate du barème tarifaire portant les principales conditions générales de banque en vigueur.

Offre Pass Frontière Unik

Carte Gold Pass Frontière	60 € / AN
Rapatriement de revenus (Cf. page 35)	2 € / MOIS
Frais d'opérations carte à l'étranger (devises CHF)	GRATUIT
Frais de virements effectués à l'étranger (devises CHF)	GRATUIT

Offres qui ne sont plus commercialisées

Le Compte-Service

Compte-Service Equilibre	4,98 € / MOIS	59,81 € / AN
Compte-Service Découvert	6,87 € / MOIS	82,42 € / AN
Compte-Service Epargne*	6,81 € / MOIS	81,69 € / AN
Compte-Service Optimum*	9,27 € / MOIS	111,23 € / AN
Compte-Service Mozaïc*		
• pour les 18-24 ans	3,17 € / MOIS	38,05 € / AN
• pour les 25 ans et +	6,34 € / MOIS	76,10 € / AN

* Franchise annuelle intérêts débiteurs : 16 €.



Bon à savoir !

L'offre eko n'inclut pas d'autorisation de découvert : le compte doit toujours fonctionner en position créditrice et aucune opération ne doit être initiée au-delà du solde disponible. Les clients eko ne supportent pas les frais suivants : commission d'intervention, frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision non rejeté, frais par service de paiement rejeté pour défaut de provision, prélèvement rejeté pour un motif autre que sans provision et frais par rejet de chèque pour un autre motif que sans provision.

En cas de non régularisation d'un chèque émis sans provision, les clients eko se voient appliqués les frais suivants : forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision et frais en cas d'interdiction bancaire. Le montant de ce forfait pour les clients eko est le suivant :

- montant du chèque inférieur ou égal à 50 € : 22 € / chèque
- montant du chèque supérieur à 50 € : 42 € / chèque



Irrégularités et incidents

Commission d'intervention

Commission d'intervention

Somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier : présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...

- Plafond par opération **8 €**
- Plafond mensuel **80 €**

Montant plafonné en application de l'article L312-1-3 du Code monétaire et financier pour la clientèle bénéficiant des services bancaires de base ainsi que pour la clientèle en situation de fragilité financière ayant souscrit l'offre spécifique

- Plafond par opération **4 €**
- Plafond mensuel **20 €**

Opérations particulières

Frais de retour de courrier (client inconnu à l'adresse)

- Frais de mise en place **17,85 €**
- Frais de gestion **21,42 € / AN**

Frais par saisie attribution ou conservatoire

- sur compte créditeur **89,69 €**
- sur compte débiteur **26,42 €**

Frais par paiement direct de pension alimentaire **89,69 €**

- Frais par saisie administrative à tiers détenteur **10 % DU MONTANT DÛ AU TRÉSOR PUBLIC, DANS LA LIMITE D'UN PLAFOND DE :****
- sur compte créditeur **89,69 €**
 - sur compte débiteur **26,42 €**

Incidents de paiement

Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé **17,50 €**

En cas d'interdiction bancaire : **34,30 € / CHÈQUE**

- Frais pour paiement d'un chèque émis en contravention avec une interdiction bancaire **34,30 €**
- Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques **30,30 €**

Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision non rejeté **15 €**

Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision¹

- Montant du chèque inférieur ou égal à 50 € **22 € / CHÈQUE**
 - Montant du chèque supérieur à 50 € **42 € / CHÈQUE**
- (Frais non prélevés en cas de nouveau rejet du même chèque dans les 30 jours)

Frais par rejet de chèque pour un motif autre qu'un défaut de provision **GRATUIT**

¹ Les montants comprennent les frais de lettre d'information préalable et s'il y a lieu la commission d'intervention.

Incidents de paiement (suite)

Frais par ordre de paiement rejeté pour défaut de provision¹

- Si paiement < 20 € **MONTANT DU PAIEMENT MAXIMUM 20 €**
- Si paiement ≥ 20 € **12 €**

Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire **GRATUIT**

Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque **GRATUIT**

Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision¹

- Si paiement < 20 € **MONTANT DU PAIEMENT MAXIMUM 20 €**
- Si paiement ≥ 20 € **12 €**

Frais de rejet de prélèvement pour un motif autre qu'un défaut de provision **GRATUIT**

Frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision¹ **GRATUIT**

Frais par virement rejeté pour un autre motif que défaut de provision **20 € MAXIMUM**

(Frais intégrant la commission d'intervention et la notification)

Frais par virement occasionnel incomplet **11,70 €**

Frais de non-exécution de virement occasionnel pour défaut de provision **GRATUIT**

Plafond de frais d'incidents applicable, aux clients identifiés comme éligibles à l'« Offre spécifique clients fragiles » au titre des articles L.312-1-3 et R.312-4-3 du code monétaire et financier, pour les frais suivants :

- Les commissions d'intervention
 - Les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision
 - Les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé
 - Le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision
 - Les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision
 - Les frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision
 - Les frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques
 - Les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire
 - Les frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque
- 25 € / MOIS**

¹ Les montants comprennent la commission d'intervention.



Découverts et crédits ¹

Pour les offres de découvert et de crédit destinées aux jeunes, reportez-vous à la rubrique « Les offres pour les jeunes ».

Découverts

Découvert ponctuel non convenu ou non formalisé (dépassement)

Taux débiteur annuel	INDICE DE RÉFÉRENCE + MARGE
Taux Annuel Effectif Global (TAEG) maximal	PLAFOND DU TAUX RÉGLEMENTAIRE
Frais de lettre d'information préalable pour compte débiteur non autorisé	17,50 €
Frais de lettre LCC J+1 mois (Compte débiteur ou dépassement de découvert + 30 jours)	17,50 €
Lettre de mise en demeure	GRATUIT

Autorisation de découvert remboursable dans un délai d'un mois

Taux débiteur annuel	NOUS CONSULTER
Taux Annuel Effectif Global (TAEG) maximal	PLAFOND DU TAUX RÉGLEMENTAIRE
Taux débiteur annuel en cas de dépassement	TAUX DE DÉCOUVERT NON CONVENU
Montant minimal d'intérêts débiteurs entraînant une perception	1 €
Frais de dossier / de mise en place ou de renouvellement	GRATUIT
Assurance facultative en couverture du découvert SécuriCOMPTE Découvert ² (voir rubrique « Assurance de la Banque au Quotidien » en p.38)	FONCTION DU MONTANT DU DÉCOUVERT

¹ Sous réserve d'étude et d'acceptation de votre dossier.

² Dans les limites et conditions prévues au contrat d'assurance souscrit auprès de CAMCA, voir rubrique « Assurances et Prévoyance » p. 37.

Autorisation de découvert remboursable dans un délai supérieur à un mois et égal ou inférieur à 3 mois

Taux débiteur annuel	NOUS CONSULTER
Taux Annuel Effectif Global (TAEG) maximal	PLAFOND DU TAUX RÉGLEMENTAIRE
Taux débiteur annuel en cas de dépassement	TAUX DE DÉCOUVERT NON CONVENU
Montant minimal d'intérêts débiteurs entraînant une perception	1 €
Frais de dossier / de mise en place ou de renouvellement	GRATUIT
Assurance facultative en couverture du découvert SécuriCOMPTE Découvert ¹ (voir rubrique « Assurance de la Banque au Quotidien » en p. 38)	FONCTION DU MONTANT DU DÉCOUVERT

Autorisation de découvert remboursable dans un délai supérieur à 3 mois

Taux débiteur annuel	NOUS CONSULTER
Taux débiteur annuel en cas de dépassement	TAUX DE DÉCOUVERT NON CONVENU
Taux Annuel Effectif Global (TAEG) maximal	PLAFOND DU TAUX RÉGLEMENTAIRE
Frais de dossier	1 % DU CAPITAL EMPRUNTÉ 70 € MINI ; 190 € MAXI
Frais de renouvellement	GRATUIT
Lettre d'information annuelle sur le capital restant dû	GRATUIT
Assurance facultative en couverture du découvert SécuriCOMPTE Découvert ¹ (voir rubrique « Assurance de la Banque au Quotidien » en p. 38)	FONCTION DU MONTANT DU DÉCOUVERT
Commission d'engagement	1,20 % DU MONTANT

Crédits à la consommation

Crédit renouvelable

Crédit renouvelable : Supplétifs Le taux débiteur annuel et le TAEG (Taux annuel effectif global) sont indiqués sur l'offre de contrat de crédit.	NOUS CONSULTER
--	----------------

¹ Dans les limites et conditions prévues au contrat d'assurance souscrit auprès de CAMCA, voir rubrique « Assurances et Prévoyance » p. 37.

Crédit renouvelable (suite)

Peuvent être associées au Crédit renouvelable : Supplétifs

- une Cartwin adossée à un compte de dépôt pour des paiements ou des retraits au comptant en France et à l'étranger, sous réserve que l'équipement électronique utilisé par votre commerçant le permette, et à un crédit renouvelable pour des paiements ou des retraits à crédit en France uniquement, ou une carte de crédit Supplétifs (offre plus commercialisée) pour l'ensemble des paiements et retraits par crédit renouvelable en France et à l'étranger. Le montant des cotisations de ces cartes est indiqué à la rubrique « Vos moyens et opérations de paiement »
- une assurance emprunteur¹ : de 0,60 % à 1,20 % par mois, sur le montant utilisé/du solde restant dû, selon l'option choisie et l'âge de l'assuré.

Frais de dossier

GRATUIT

Crédit à la consommation amortissable à taux fixe

Le taux débiteur annuel et le Taux Annuel Effectif Global (TAEG) sont indiqués sur l'offre de contrat de prêt.

Prêt à la consommation auto, travaux, personnel

NOUS CONSULTER

Eco-PTZ

NOUS CONSULTER

Regroupements de crédits (Regroupement dans un seul prêt de différents crédits à la consommation)

NOUS CONSULTER

Prêt rachat de crédit

NOUS CONSULTER

Prêt en CHF

NOUS CONSULTER

Frais de dossier

1 % DU CAPITAL EMPRUNTÉ
70 € MINI ; 190 € MAXI

Lettre d'Information annuelle sur le capital restant dû

GRATUIT

Assurance Emprunteur¹

NOUS CONSULTER

Crédits immobiliers

Crédit immobilier

Prêt à taux zéro

NOUS CONSULTER

Eco-PTZ

NOUS CONSULTER

Prêt à l'accession sociale (PAS)

NOUS CONSULTER

Prêt conventionné

NOUS CONSULTER

Prêt Épargne Logement

NOUS CONSULTER

Facilimmo (prêt à taux fixe ou révisable, amortissable ou in fine)

NOUS CONSULTER

Prêt en CHF

NOUS CONSULTER

Crédit relais

NOUS CONSULTER

Frais de dossier²

1 % DU CAPITAL EMPRUNTÉ
230 € MINI - 980 € MAXI
230 € MINI - 500 € MAXI
230 € MINI - 335 € MAXI

• Montant minimum/maximum

• Sur le prêt PAS

• Pour les primo-accédants (- 40 ans)

Assurance Emprunteur¹

NOUS CONSULTER

Autres opérations liées aux crédits

Frais de constitution ou modification de garantie

250 € / DOSSIER

• Pour emprunteur SCI

340 € / DOSSIER

Éditions à la demande

• Certificat de prêt

23 €

• Tableau d'amortissement, attestation d'intérêts,...

13,50 €

Modification du compte à débiter

36 €

GRATUIT POUR LES CRÉDITS RENOUVELABLES

Modification de la date d'échéance

GRATUIT

Modification de la périodicité

• Pour prêt en euros

36 €

• Pour prêt en CHF

250 €

• Pour emprunteur SCI

340 €

Changement d'objet

1 % DU CAPITAL RESTANT DÙ

300 € MINI ; 980 € MAXI ; 1 900 € MAXI PAR DOSSIER

Avenant sur crédit (modification de durée, de mode d'amortissement, désolidarisation...)

250 €

• Pour emprunteur SCI

340 €

Mainlevée totale ou partielle de garantie (sans avenant)

• Hypothèque

183 €

• Nantissement

68 €

Attestation rapatriement 2^e pilier

39 €

Lettre d'information annuelle des cautions

15,10 €

(par an et par projet)

Réaménagement de prêt

• Prêt en euros

1 % DU CAPITAL RESTANT DÙ

300 € MINI ; 980 € MAXI ; 1 900 € MAXI PAR DOSSIER

• Prêt PAS

1 % DU CAPITAL RESTANT DÙ

300 € MINI ; 500 € MAXI

Décompte de remboursement de crédit immobilier, pour les offres de crédit immobilier émises

• avant le 01/07/2016

32 €

• après le 01/07/2016

GRATUIT

Décompte de remboursement de crédit consommation

GRATUIT

Report d'échéance

36 €

Cautionnement bancaire

1 % DU CAPITAL EMPRUNTÉ

• Frais de dossier

36 € MINI ; 980 € MAXI

Nantissement produit financier (y compris pilier)

135 €

Frais de désistement (suite à édition du contrat)

95 €

Frais fixes sur échéances en retard

• Prêt en euros

33 €

• Prêt en CHF

142 €

Relance prime impayée (3^e pilier)

36 €

Frais d'étude en cas de délégation d'assurance externe

GRATUIT

Décompte de prestation assurance emprunteur

27,75 €

Avenant à contrat d'assurance emprunteur

27,75 €

Attestation relative à une assurance emprunteur

22,01 €

Frais de recherche crédits

34,86 € / DOSSIER

¹ Voir rubrique « Assurances et Prévoyance » p. 37.

² Non applicable pour certains prêts réglementés.



Épargne et placements financiers

Épargne bancaire

Épargne disponible

Livret A, Compte sur livret, Compte épargne Logement, Livret de Développement Durable et Solidaire, Livret Codebis, Livret d'Épargne Populaire, Livret Sociétaire.

Ouverture	GRATUIT
Taux brut en vigueur	NOUS CONSULTER

Épargne moyen / long terme

Les dépôts à terme et Plan Épargne Logement

Ouverture	GRATUIT
Taux brut en vigueur	NOUS CONSULTER
L'assurance vie et le Plan d'Épargne Retraite Populaire (PERP)	
Droits d'entrée	NOUS CONSULTER
Rémunération	NOUS CONSULTER
Frais de gestion	NOUS CONSULTER

Placements financiers

Opérations diverses sur titres

Ouverture d'un compte-titres ou d'un PEA/PEA-PME	GRATUIT
Frais sur titres non cotés	
• Frais à l'enregistrement des titres	306 €
• Frais de gestion annuels	156 €
Mise en nominatif administré	GRATUIT
Mise en nominatif pur	25 €
Duplicata sur opérations valeurs mobilières	60 €
Traitement de titres non dématérialisés au porteur	256 €

Ordres de bourse en France

PAR INTERNET

INVEST STORE INITIAL	
• Actions, Obligations, Bons, Droits	0,60 % 8 € MINI

INVEST STORE INTÉGRAL	
• Actions, Obligations, Bons	0,09 % 0,99 € MINI
• Droits, Warrants	3,62 € / ORDRE
• SRD (Service de Règlement Différé)	0,0245 % / JOUR 6,22 € MINI

PAR TÉLÉPHONE

0 825 000 149 Service 0,15 € / appel
+ prix appel

ACTIONS, OBLIGATIONS, BONS, DROITS, WARRANTS	1,33 % 14,60 € MINI
---	------------------------

Frais fixes à la ligne	4,90 €
------------------------	--------

Frais fixes spécifiques aux clients INVEST STORE INTÉGRAL	12,10 €
---	---------

Ordres de bourse sur bourses étrangères

PAR INTERNET

INVEST STORE INITIAL	
• Frais de courtier étranger	VARIABLE SELON L'INTERMÉDIAIRE
• Courtage Caisse Régionale	0,61 % 18 € MINI

INVEST STORE INTÉGRAL	
• Frais de courtier étranger	VARIABLE SELON L'INTERMÉDIAIRE
• Courtage Caisse Régionale	0,55 % 16,58 € MINI

PAR TÉLÉPHONE

Courtage Caisse Régionale	1,20 % 85 € MINI
---------------------------	---------------------

Frais fixes spécifiques aux clients INVEST STORE INTÉGRAL	12,10 € / ORDRE
---	-----------------

Commission sur OPC*

(EN SUS DES FRAIS PROPRES À L'OPC)

• OPC externe	
- A la souscription	1 %
- Lors du rachat	0,30 %
• OPC Crédit Agricole	NOUS CONSULTER

* Organismes de Placements Collectifs

Les droits de garde

(Facturation annuelle prélevée en février et en août)

Frais de tenue de compte actif (Compte Titres / PEA / PEA-PME)	27 € GRATUIT
si le compte ne détient que des parts sociales de Caisse Locale de Crédit Agricole.	
GRATUIT LES 12 PREMIERS MOIS	

	Valeurs CA**	Valeurs hors CA
Commission proportionnelle au montant de la ligne	0,10%	SICAV/FCP : 0,30%
Montant minimum par compte		9 € / AN
Montant maximum par compte		460 € / AN

**GRATUIT pour les lignes de parts sociales de Caisse Locale et actions de Crédit Agricole S.A.

Pour les détenteurs d'INVEST STORE INTEGRAL	CF. PAGE 8
---	------------

Les opérations sur or

Commission à la transaction	2,94 % 40 € MINI
Bulletin d'essai à renouveler	150 €
Refonte	183,60 €
Conservation de l'or sur votre compte titres	1 %

Autres services liés à vos produits d'épargne

● Transfert de compte vers une autre banque	
GRATUIT VERS LES CAISSES RÉGIONALES CA	
• Livrets et assimilés	110 €
• Compte Épargne Logement	110 €
• Plan Épargne Logement	110 €
• Compte titres et PEA	110 €
	+ 15 € PAR LIGNE TRANSFÉRÉE

Transfert de titres étrangers REFACTURATION DES FRAIS D'INTERMÉDIAIRES

Autres services liés à vos produits d'épargne

● Mandat d'épargne*	1,95 € / MOIS
Mandat d'épargne +	2,30 € / MOIS
Service TANDEM (plus commercialisé)	11,40 € / AN
Opposition sur bons	119 €
Gestion conseillée OPC	
• 1 enveloppe	60 €
• 2 enveloppes	85 €
• 3 enveloppes et +	100 €
Gestion conseillée Actions (Titres vifs)	
• 1 enveloppe	150 €
• 2 enveloppes	175 €
• 3 enveloppes et +	190 €

Documents fiscaux

Attestation fiscale (pour non-résidents et frontaliers)	56,40 € / ATTESTATION ANNUELLE
Duplicata de documents fiscaux	10,75 €
Rédédition d'un relevé ISF	46,80 €



Bon à savoir !

Comptes inactifs

Les frais et commissions qui peuvent être prélevés sur les comptes inactifs s'entendent de l'ensemble des frais et commissions perçus par l'établissement sur les opérations relatives à la gestion et à la clôture de ces comptes et les produits et services bancaires liés à ces comptes. Ces frais et commissions sont plafonnés annuellement par compte pour chacune des catégories de compte comme suit :

- les produits d'épargne suivants ne donnent lieu au prélèvement d'aucuns frais ni commission : Livret A, Compte sur Livret d'Épargne Populaire, Plan d'Épargne Populaire, Livret jeune, Livret de Développement Durable et Solidaire, Plan et Compte d'Épargne Logement ;
- pour les comptes PEA, PEA-PME et les comptes sur lesquels sont inscrits des titres financiers, les frais et commissions prélevés annuellement par compte ne peuvent être supérieurs aux frais et commissions qui auraient été prélevés si le compte n'avait pas été considéré comme inactif ;
- pour les autres comptes mentionnés au I de l'article L. 312-19 du code monétaire et financier : le montant total des frais et commissions prélevés annuellement par compte ne peut être supérieur à 30 €.

* Mandat de placement automatisé des excédents de trésorerie



Offres pour les jeunes

Ces offres sont destinées aux jeunes jusqu'à 24 ans*. Les jeunes peuvent aussi avoir accès à toutes les autres offres dès lors qu'ils satisfont à leurs conditions.

Cotisation carte pour les 18 / 24 ans

Fourniture d'une carte de débit (Carte de paiement internationale à autorisation systématique) : Mastercard Mozaïc avec contrôle du solde **1,75 € / MOIS**
SOIT 21 € / AN

Fourniture d'une carte de débit (Carte de paiement internationale à débit immédiat) :

- Mastercard Mozaïc **21 € / AN**
- WOW Sociétaire (hors offre groupée) **6 € / MOIS**
SOIT 72 € / AN

Fourniture d'une carte de retrait : Carte Mozaïc de retrait **13,15 € / AN**



Bon à savoir !

Les jeunes entre 18 et 24 ans inclus bénéficient de 50 % de réduction sur la cotisation des cartes Visa Classic et MasterCard.

Cotisation carte pour les 12 / 17 ans

Fourniture d'une carte de retrait : Carte Mozaïc de retrait **GRATUIT**

Fourniture d'une carte de débit (Carte de paiement internationale à débit immédiat) : Mastercard Mozaïc avec ou sans contrôle du solde **GRATUIT**

Paiement et retrait par carte

Paiement par carte - Cf. page 11.

Retrait par carte

Retrait par carte en euro¹ dans la zone euro ou un pays de l'Espace Economique Européen (EEE)

Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets

	du Crédit Agricole	d'une autre banque
Carte Mozaïc de retrait	GRATUIT	1 € / RETRAIT À PARTIR DU 8^{ÈME} RETRAIT/MOIS
Mastercard Mozaïc avec contrôle du solde	GRATUIT	1 € / RETRAIT À PARTIR DU 8^{ÈME} RETRAIT/MOIS
Mastercard Mozaïc	GRATUIT	1 € / RETRAIT À PARTIR DU 8^{ÈME} RETRAIT/MOIS
WOW Sociétaire*	GRATUIT	1 € / RETRAIT À PARTIR DU 8^{ÈME} RETRAIT/MOIS

Autres cartes => Cf. tableau page 9.

* Hors offre groupée

Autres retraits² par carte (Cf. page 11)

Autre opération sur moyen de paiement

Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur **EXONÉRATION**

Offres groupées de services

Cotisation à une offre groupée de services

Compte à Composer

Entre 18 et 24 ans **RÉDUCTION SUR LA COTISATION DE 50 %**

Offre WOW Sociétaire

- Carte WOW Sociétaire
 - Compte à Composer (avec 3 modules)
 - Frais opérations carte à l'étranger gratuits
 - Frais virements effectués à l'étranger gratuits
- 4 € / MOIS**
SOIT 48 € / AN

Incidents et irrégularités

Commission d'intervention (jusqu'à 24 ans révolus) **RÉDUCTION DE 50 %**

Réduction sur les plafonds de commission d'intervention prévus à la rubrique irrégularités et incidents.

* Ou plus : voir précisions dans chaque rubrique.

¹ Ou en devise équivalente : devise suédoise ou en leu roumain (conformément au règlement européen n° 924/2009).

² Opérations de paiement hors champ d'application du règlement européen n°924/2009 du 16 septembre 2009.

Crédits et découverts

Autorisation de découvert	NOUS CONSULTER
Prêt Permis à un euro par jour (jusqu'à 26 ans), Prêts étudiants (jusqu'à 30 ans)	NOUS CONSULTER
Good Loc	NOUS CONSULTER

Pour les autres opérations liées aux crédits, voir la rubrique « autres opérations liées aux crédits » page 27.

Épargne et placements financiers

Livret Tiwi (0-11 ans)	GRATUIT
• Ouverture	NOUS CONSULTER
• Taux brut en vigueur	
Livret Jeune (12-25 ans)	GRATUIT
• Ouverture	NOUS CONSULTER
• Taux brut en vigueur	
Droits de garde sur PEA	RÉDUCTION DE 50 % JUSQU'À 25 ANS (cf. p.30)

Assurance

Assurance santé des étudiants à l'étranger 18-31 ans	NOUS CONSULTER
--	-----------------------



Opérations à l'étranger

Le change

	Chèques de voyage		Billets de banque
	En €	Autres devises	Autres devises
Achat (reprise)			
• Client	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT
Vente (délivrance)			
• Client	NON POSSIBLE	NON POSSIBLE	GRATUIT
Versement billets devises sur compte en devises			30,40 € + DÉCOTE SI DEVISE AUTRE QUE CHF NOUS CONSULTER

Flexigain

Couverture de change adossée à la réalisation d'un prêt en CHF	FORFAIT 101,30 €
Garantie de change	FORFAIT 102,80 €

Rapatriement automatique des avoirs

Détenus sur un compte en Suisse vers un compte en CHF au Crédit Agricole des Savoie	
• Prélèvement permanent	32,90 € / AN
• Prélèvement occasionnel	6,50 € / OPÉRATION
Commission de change prélèvement	0,10 % 24,70 € MINI
Commission de rapatriement du prélèvement	GRATUIT
Prélèvement revenu impayé	53,70 €
Rapatriement de revenus (Versement des revenus par les employeurs ou autres sur un compte en CHF au Crédit Agricole des Savoie)	5 € / MOIS (HORS OFFRE GROUPEE)

Vente à terme frontalier

• 1 ou 2 par an	20,30 € / VENTE
• 3 ou 12 par an	8,10 € / VENTE

Frais communs à toutes les opérations internationales en devises

Commission de change (calculée par tranche)

• De 0 à 75 000 €	0,10 %
• À partir de 75 001 €	0,05 %

24,70 € MINI ; 202,60 € MAXI

Frais pour les virements émis à l'international (SWIFT)

EMISSION D'UN VIREMENT NON SEPA Commission de transfert

• De 0 à 200 €	5,10 € MINI
• De 201 à 1 500 €	15,20 €
• > à 1 500 €	30,40 €

Frais pour les virements reçus de l'international (SWIFT)

RECEPTION D'UN VIREMENT NON SEPA Commission de rapatriement

18,30 €

Les chèques

Encaissement d'un chèque en
devises ou en euros sauf bonne fin

30 €

+ COMMISSION DE CHANGE ÉVENTUELLE

Encaissement d'un chèque crédit en
devises ou en euros après encaissement

0,10 %

50 € MINI

+ FRAIS ACHEMINEMENT

+ COMMISSION DE CHANGE ÉVENTUELLE SI SUR COMPTE EUROS

Autres opérations

Les retraits d'espèces au distributeur automatique de billets et paiements par
carte : voir page 11.



Assurances et prévoyance

Assurance pour vous et vos proches

L'assurance complémentaire santé	NOUS CONSULTER/ SUR INTERNET*
L'assurance des accidents de la vie : fonction de la composition de la famille	NOUS CONSULTER/ SUR INTERNET*
L'assurance dépendance : fonction du montant et de l'âge de l'assuré	NOUS CONSULTER
L'assurance décès : fonction du montant et de l'âge de l'assuré	NOUS CONSULTER
L'assurance obsèques	NOUS CONSULTER
• Contrat de financement : fonction du montant et de l'âge de l'assuré	
• Contrat d'assistance	19,97 € / AN

Assurance pour vos biens

L'assurance automobile	NOUS CONSULTER/ SUR INTERNET*
L'assurance multirisque habitation	NOUS CONSULTER/ SUR INTERNET*
L'assurance garantie locative	NOUS CONSULTER/ SUR INTERNET*
L'assurance deux roues	NOUS CONSULTER/ SUR INTERNET*
L'assurance tous mobiles	9,90 € / MOIS

Assurance pour vous protéger au quotidien

La protection juridique	NOUS CONSULTER/ SUR INTERNET*
-------------------------	----------------------------------

Assurance Emprunteur

Voir les rubriques « Crédits à la consommation » et « Crédits immobiliers » p. 25 et 26.

* Pour établir un devis,
rendez-vous sur ca-des-savoie.fr
ou appelez le **04 50 10 73 74**
(Coût d'un appel local)

Assurance de la Banque au Quotidien

	Standard	Premium
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement : SécuriCOMPTE	24 € / AN/ COMPTE	50,40 € / AN/ COMPTE
Cotisation à une offre d'assurance indemnisant l'assuré en cas de livraison non conforme ou de non-livraison d'un bien garanti acheté à distance : SécuriWEB	15 € / AN/ COMPTE	30 € / AN/ COMPTE
Cotisation à une offre d'assurance ouvrant droit au versement d'un capital en cas de décès accidentel de l'assuré, de licenciement économique, d'Incapacité Temporaire Totale de Travail (ITTT) ou de Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA) accidentelle : SécuriBUDGET	20,40 € / AN/ COMPTE	42 € / AN/ COMPTE
Cotisation à une offre d'assurance ouvrant droit à indemnité en cas de décès accidentel de l'assuré, indemnité correspondant à un capital calculé en fonction du dernier montant mensuel de l'épargne programmée dans le cadre d'un mandat de placement automatisé des excédents de trésorerie : SécuriEPARGNE	3 € / AN/ COMPTE	22,56 € / AN/ COMPTE
Cotisation à une offre d'assurance ouvrant droit au versement d'une indemnité en cas de décès accidentel de l'assuré et calculée en fonction du montant de l'épargne sur Livret(s) : SécuriLIVRETS	22,80 € / AN/ ASSURÉ	
Cotisation à une offre d'assurance ouvrant droit au versement d'un capital, assis sur les revenus mensuels de l'assuré, en cas de décès accidentel ou de licenciement économique de l'assuré : SécuriZEN	22,80 € / AN/ ASSURÉ	
Cotisation à une offre d'assurance permettant de mener à terme un projet d'épargne (PEL) en cas de décès ou de Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA) accidentelle : SécuriPEL	30 € / AN/ ASSURÉ	

SécuriCOMPTE découvert souscrit jusqu'au 31/12/2016

TARIF

	Tranches de découvert
Cotisation à une offre d'assurance ouvrant droit au versement d'un capital égal au montant du découvert maximum autorisé en cas de décès accidentel de l'assuré ou de Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA) accidentelle : SécuriCOMPTE Découvert	
16,20 € / AN/COMPTE	<= 300 €
27,72 € / AN/COMPTE	de 301 € à 800 €
39,12 € / AN/COMPTE	de 801 € à 1200 €
50,76 € / AN/COMPTE	de 1201 € à 2000 €
68,04 € / AN/COMPTE	> 2000 € Plafond d'indemnisation 3 000 € / SINISTRE/AN

SécuriCOMPTE découvert souscrit à partir du 01/01/2017

TARIF

Cotisation à une offre d'assurance ouvrant droit au versement d'un capital égal au montant du découvert maximum autorisé en cas de décès accidentel de l'assuré ou de Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA) accidentelle :

SécuriCOMPTE Découvert

	Tranches de découvert
24 € / AN/COMPTE	<= 500 €
33,60 € / AN/COMPTE	de 501 € à 1000 €
50,76 € / AN/COMPTE	de 1001 € à 2000 €
68,04 € / AN/COMPTE	> 2000 € Plafond d'indemnisation 3 000 € / SINISTRE/AN

SécuriCOMPTE vol (plus commercialisé)

29,40 € / AN

ASSURANCES ET PRÉVOYANCE : mentions légales

Les contrats d'assurance et de prévoyance sont présentés par la Caisse Régionale de Crédit Agricole des Savoie en sa qualité d'intermédiaire en assurance enregistré à l'ORIAS sous le numéro 07 022 417.

Ces contrats sont principalement souscrits auprès de :

- PACIFICA SA au capital de 398 609 760 € entièrement libéré. Siège social : 8-10 boulevard de Vaugirard - 75015 Paris. 352 358 865 RCS Paris. N° de TVA : FR 95 352 358 865 ;

- PREDICA SA au capital entièrement libéré de 1 029 934 935 €. Siège Social : 50/56 rue de la Procession - 75015 Paris. A compter du 01/05/2020, le siège est transféré au 16-18 boulevard de Vaugirard - 75015 Paris. 334 028 123 RCS Paris ;

- CAMCA, Caisse d'Assurances Mutuelles du Crédit Agricole - société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Siège social : 53, rue La Boétie - 75008 PARIS, immatriculée auprès de l'INSEE sous le numéro Siret 784 338 527 00053.

Ces entreprises sont régies par le Code des Assurances, soumises au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudential et de Résolution (ACPR) sise 4 Place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09.

Les contrats d'assurance dommages sont assurés par PACIFICA.

Les contrats d'assurance décès et d'assurance dépendance sont assurés par PREDICA.

Le contrat Financement Obsèques est un contrat d'assurance de groupe vie-entière à adhésion facultative souscrit par l'Andecam auprès de PREDICA. Les prestations d'assistance du contrat Assistance sont mises en œuvre par : AWP FRANCE SAS - 7, rue Dora Maar - 93400 Saint-Ouen. Société par Actions Simplifiées au capital de 7 584 076,86 €. 490 381 753 RCS Bobigny. Siret : 490 381 753 00014. Société de courtage d'assurances immatriculée à l'ORIAS (www.orias.fr) sous le numéro 07 026 669 désignée sous la dénomination commerciale « Mondial Assistance ». Le contrat Assistance Obsèques est proposé par Previséo Obsèques - S.A. au capital de 500 000 €. Siège social : 50 - 56, rue de la Procession 75015 Paris. 409 463 866 RCS Paris. Les garanties d'assurance sont assurées par : FRAGONARD ASSURANCES - 2, rue Fragonard - 75017 Paris. Société Anonyme au capital de 37 207 660 €. 479 065 351 RCS Paris. Entreprise régie par le Code des assurances.

Les contrats d'assurance emprunteur des prêts immobiliers et prêts à la consommation sont assurés par PREDICA. Le contrat Garantie Perte d'emploi est assuré par PACIFICA. Il peut arriver que l'état de santé de l'emprunteur ne lui permette pas de bénéficier des conditions d'assurance standardisées. Le dispositif prévu par la Convention AERAS organise des solutions adaptées à ces cas.

Les contrats d'assurance SécuriCOMPTE, SécuriWEB, SécuriBUDGET, SécuriEPARGNE, SécuriLIVRETS, SécuriZEN et SécuriCOMPTE Découvert sont souscrits auprès de CAMCA.



Succession

Frais d'ouverture et de traitement de dossier de succession

- Actif successoral ≤ 1 000 € **GRATUIT**
- Actif successoral > 1 000 € **0,95 % DE L'ACTIF SUCCESSORAL**
80 € MINI ; 850 € MAXI

Frais de gestion annuels (si dossier ouvert depuis plus de 12 mois) **50 €**

Autres services

Protection des particuliers

- la télésurveillance¹ **à partir de 29,90 € / MOIS**
NOUS CONSULTER
- la téléassistance à domicile² **à partir de 26 € / MOIS**
NOUS CONSULTER
- la téléassistance mobile² **à partir de 34,90 € / MOIS**
NOUS CONSULTER

Magazines³

Dossier Familial	47,60 € / AN
Santé magazine	31,60 € / AN
Détente Jardin	17,60 € / AN
Régal	23,90 € / AN
Maison Créative	19,90 € / AN
Détours en France	45,00 € / AN
Plus de Pep's	19,90 € / AN
Parents	25,90 € / AN



Bon à savoir !

Service clients Uni-Médias : pour toute question relative aux publications

N°Cristal 09 69 32 34 40

APPEL NON SURTAXE

¹ Prestation de télésurveillance exécutée par NEXECUR PROTECTION (pour lequel le CA agit en qualité de mandataire), SAS au capital de 12 547 360 €, Siège social : 13, rue de Belle Ile 72190 COULAINES, SIREN 799 869 342 RCS LE MANS - N° TVA FR 19 799869342 - Autorisation d'exercer CNAPS AUT-072-2113-07-09-20140389180 « l'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient ».

² Les contrats de téléassistance sont proposés par NEXECUR Assistance, Groupe Crédit Agricole, Siège social : 13 rue de Belle Ile 72190 COULAINES - SAS au capital de 23 450 € - SIREN 515 260 792 RCS LE MANS - N° TVA FR 88 515260792 - Code APE : 9609Z - DECLARATION SERVICE A LA PERSONNE N° 515260792 effectuée en décembre 2014.

³ Ces publications sont éditées par la SAS UNI-MEDIAS filiale de Presse du Groupe Crédit Agricole 22 rue Letellier 75015 PARIS. La résiliation est possible et gratuite à tout moment auprès d'Uni-Médias.

Glossaire des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement

(Article D.312-1-1 I.A. du code monétaire et financier)

Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc.)

Ensemble de services rendus par la banque disposant ou non d'agence ou de lieu d'accueil de la clientèle et utilisant les nouvelles technologies (internet, téléphone...) pour réaliser à distance – tout ou partie – des opérations sur le compte bancaire.

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS

Le compte est débité des frais perçus au titre de l'abonnement au service des alertes ainsi que le cas échéant des frais perçus lors de chaque envoi de SMS.

Tenue de compte

L'établissement tient le compte du client.

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, au jour le jour.

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé)

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, à une date convenue. Elle permet également d'effectuer des retraits qui sont débités au jour le jour sur le compte.

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique)

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, après vérification automatique et systématique du solde (ou provision) disponible sur son compte.

Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)

Le client retire des espèces à partir de son compte, en euro avec une carte de paiement internationale depuis le distributeur automatique d'un autre établissement.

Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement

Le compte est débité des frais perçus par l'établissement au titre de la cotisation à l'offre d'assurance.

Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel)

L'établissement qui tient le compte vire, sur instruction du client, une somme d'argent du compte du client vers un autre compte, à titre occasionnel.

Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA)

Le client autorise un tiers (le bénéficiaire) à donner instruction à l'établissement qui tient le compte de ce client de virer une somme d'argent du compte du client vers celui du bénéficiaire. Cet établissement vire ensuite le montant considéré au bénéficiaire à la date ou aux dates convenues entre le client et le bénéficiaire. Le montant concerné peut varier. Le compte est débité des frais perçus par l'établissement pour le paiement d'un prélèvement SEPA présenté par le bénéficiaire.

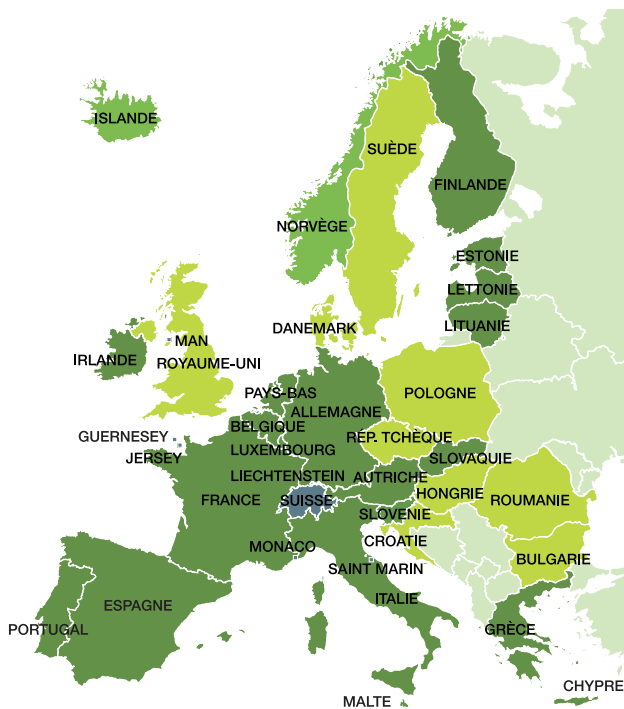
Prélèvement (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA)

Le client autorise un tiers (le bénéficiaire) à donner instruction à l'établissement qui tient le compte de ce client de virer une somme d'argent du compte du client vers celui du bénéficiaire. Cet établissement vire ensuite le montant considéré au bénéficiaire à la date ou aux dates convenues entre le client et le bénéficiaire. Le montant concerné peut varier. Le compte est débité des frais perçus par l'établissement pour la mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA.

Commission d'intervention

Somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexacts, absence ou insuffisance de provision...).

Cartographie des zones européennes



- Pays de la zone Euro*
- Pays de l'Union Européenne (U.E.)
- Pays de l'Espace Économique Européen (EEE)
- Pays de la zone SEPA (Single Euro Payments Area)

* Monaco, Andorre et le Vatican utilisent l'euro comme monnaie nationale mais ne font pas partie des pays de la zone euro.

Les îles de Jersey, Guernesey et Man ont intégré la zone SEPA au 01/05/2016.
Le Vatican et Andorre ont intégré la zone SEPA au 01/03/2019.



Résoudre un litige

L'agence est à la disposition du Client pour lui fournir tous les renseignements qu'il pourrait souhaiter sur le fonctionnement de son compte et sur l'utilisation des services mis à sa disposition ou pour répondre à ses éventuelles réclamations.

Si aucune solution amiable n'a pu être trouvée, le Client a la possibilité de faire appel au Service Relation Client qui s'efforcera de trouver la meilleure solution à son différend, en écrivant à l'adresse de la Caisse Régionale : Crédit Agricole des Savoie - Service Relation Client - Avenue de la Motte Servolex - 73 024 CHAMBERY CEDEX ou au moyen du formulaire en ligne disponible sur le site internet de la Caisse Régionale : www.ca-des-savoie.fr / Rubrique Contact / Nous contacter / Déposer une réclamation (coûts d'accès et/ou de communication variables selon fournisseur d'accès Internet) ou en téléphonant au 04 79 44 61 61 (coûts d'accès et/ou de communication variable selon fournisseur d'accès internet).

L'agence ou le Service Clientèle accusera réception de la réclamation dans les 10 jours et apportera une réponse au Client dans un délai de 2 mois au plus tard.

Toutefois, lorsque la réclamation porte, conformément à la réglementation, sur :

- les frais ou réductions pour l'usage d'un instrument de paiement ;
- le régime applicable aux instruments de paiement autres que le chèque ;
- les services de paiement ;
- les prestataires de services de paiement ;

le Service Client répond au Client, sur support papier ou autre support durable convenu avec le Client dans les 15 jours ouvrables suivant la réception de la réclamation. Si exceptionnellement une réponse ne peut être apportée au dans un délai de 15 jours pour des raisons échappant au contrôle de la Caisse Régionale, celle-ci envoie une réponse d'attente motivant le délai complémentaire nécessaire et précisant la date ultime à laquelle le Client recevra une réponse définitive. Cette réponse définitive doit, quoi qu'il arrive, lui être adressé dans les 35 jours ouvrables suivant la réception de la réclamation.

Si'il n'a pu résoudre au préalable son différend directement auprès du Service Clientèle de la Caisse Régionale par une réclamation écrite, le Client a également la possibilité de s'adresser gratuitement au Médiateur bancaire en écrivant à l'adresse suivante : Médiateur Crédit Agricole des Savoie, CS 151 - 75422 Paris Cedex 09 ou au moyen du formulaire de saisine en ligne disponible sur le site internet du Médiateur : <http://www.lemediateur.bbf.fr>.

La demande du Client doit être adressée au Médiateur bancaire dans un délai d'un an à compter de la réclamation écrite auprès de la Caisse Régionale.

A compter de la date de notification de sa saisine adressée par le Médiateur bancaire au Client et à la Caisse Régionale, l'issue de la médiation prendra fin dans le délai de 90 jours, sauf prolongation par le Médiateur en cas de litige complexe. Le Client peut se renseigner sur le déroulement de cette procédure de médiation en consultant le site internet du Médiateur bancaire.

Pour tout litige relatif à des produits ou services financiers, le Client peut saisir le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) : par voie postale (Le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers, 17 Place de la Bourse - 75082 PARIS Cedex 02) ou par internet (formulaire de demande de médiation disponible

sur le site internet de l'AMF - Rubrique du Médiateur à l'adresse suivante : <http://www.amf-france.org>).

Pour tout litige relatif à la commercialisation des contrats d'assurance, le Client peut saisir le Médiateur de l'Assurance par voie postale en écrivant à l'adresse suivante : La Médiation de l'Assurance - TSA 50110 - 75441 Paris Cedex 09 ou par voie électronique sur le site internet du Médiateur à l'adresse suivante www.mediation-assurance.org.


Pour tout litige relatif à un contrat ou une opération réalisé(e) en ligne, le Client peut recourir à la plateforme européenne de Règlement des Litiges en Ligne accessible à l'adresse Internet suivante : <https://webgate.ec.europa.eu/odr>

▲ **Services bancaires de base :**

Ces services comprennent : l'ouverture, la tenue et la clôture du compte, un changement d'adresse par an, la délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire, la domiciliation de virements bancaires, la fourniture mensuelle d'un relevé des opérations effectuées sur le compte, l'encaissement de chèques et de virements bancaires, les paiements par prélèvements SEPA, titre interbancaire de paiement SEPA ou par virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance, des moyens de consultation à distance du solde du compte, les dépôts et les retraits d'espèces au guichet de l'organisme teneur de compte, une carte de paiement dont chaque utilisation est autorisée par l'établissement de crédit qui l'a émise permettant notamment le paiement d'opération sur internet et le retrait d'espèces dans l'Union européenne, deux formules de chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services, la réalisation des opérations de caisse.

● Services inclus dans le CAC (Compte à Composer).

● Les prestations identifiées par ce symbole sont les prestations de base mentionnées par l'article D.312-5 du Code monétaire et financier.



**Votre conseiller
reste à votre disposition
pour plus d'informations**



Tarifs à compter du 01/01/2020. Ces conditions sont susceptibles d'être modifiées à tout moment.

La souscription de certains produits et services est soumise à conditions et/ou à l'accord de la Caisse Régionale. Renseignez-vous auprès de votre agence.

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie, société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit, dont le siège social est situé à Annecy - PAE Les Glaisins - 4 avenue du Pré Félin - Annecy le Vieux - 74985 Annecy cedex 9 - 302 958 491 RCS Annecy - code APE 6419 Z. Garantie financière et assurance de responsabilité civile professionnelle conformes aux articles L 512-6 et L 512-7 du Code des Assurances. Société de courtage d'assurance immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurance sous le n° 07 022 417.

Agréée et contrôlée par l'Autorité de contrôle prudentiel : 61 rue Taitbaut, 75436 PARIS Cedex 09 (voir le site www.banque-france.fr).

Contrôlée par Crédit Agricole SA : 12 place des États-Unis, 92127 MONTRouGE Cedex.

Contrôlée par l'Autorité des Marchés Financiers : 17 place de la Bourse, 75082 PARIS Cedex 02.

Document informatif à vocation non publicitaire.

Informations données sous réserve d'erreurs typographiques. 09/2019.